

pour cent sur les deniers publics placés entre leurs mains; pour être imprimés.

Les amendements du conseil au bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et générale de la province, sont aussi pris en considération et adaptés.

L'Hon. M. Malcolm Cameron présente. Réponds à une adresse du 26 du mois dernier, pour un état du coût des terres indées achetées pour creuser le lac St. Pierre.

Sir motion de Morrison, la chambre se forme en comité pour considérer la convention de régler les assurances à l'étranger, et passe la résolution suivante, qui est rapportée et adoptée:—

Résolu. — Qu'il est expédient de régler les assurances à l'étranger et d'établir un recours contre icelles.

M. Morrison introduit alors un bill pour régler les assurances à l'étranger; seconde lecture, jeudi prochain.

Sir motion de l'Hon. M. Boulton, une adresse est votée, demandant copie de tous les rapports annuels faites par les commissaires de l'Asile temporaire des lunatiques de la province à Toronto, pour les années 1845-6-7 et 8 inclusivement, conformément aux réglemens des commissaires et approuvés par le gouvernement.

M. Lemieux présente un bill pour limiter les actions des greffiers des cours de justice et des procureurs ad lites; seconde lecture, jeudi prochain.

M. Drummond présente un bill déclaratoire de la loi concernant les mépris de cours dans le Bas-Canada; seconde lecture, vendredi prochain.

Les amendements faits en comité, hier, au bill pour amender la loi relative à l'inspiration des poids et mesures dans le Bas-Canada, au bill pour amender l'acte qui règle l'exercice de certains droits des locataires et locataires, sont rapportés et adoptés, et ordre est donné de grossoyer les divers bills.

L'ordre du jour pour recevoir le rapport du comité de toute la chambre, sur le rapport du comité spécial auquel ont été renvoyées les diverses pétitions relatives au chemin Papineau, est remis à jeudi prochain.

Le bill pour établir des meilleures dispositions relativement aux péages qui seront perçues dans les travaux publics de la province et pour d'autres fins relatives aux dit travaux, est lu pour la seconde fois et amendé en comité; sera rapporté demain.

Le bill pour administrer les terres publiques et en disposer, et le bill des arpenteurs sont lus pour la seconde fois et renvoyés au comité pour mardi prochain.

Un message est reçu du conseil, adoptant le bill de l'indemnité des membres sans amendement; et le bill de qualifications des apprentis pilotes, le bill de la nouvelle municipalité du Saguenay, et le bill de la nouvelle compagnie du gaz de Montréal, avec deux amendements.

La chambre se forme de nouveau en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour abroger le tarif actuel des droits de douanes et en substituer un autre, et passe diverses résolutions, qui seront rapportées demain.

Le bill d'élection est de nouveau considéré en comité et amendé; sera rapporté demain.

Le bill pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et contrats de biens-fonds, dans le bureau d'enregistrement de Montréal, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité pour vendredi prochain.

Le bill pour vendre et mieux administrer les bois de construction sur les terres de la couronne, est lu pour la seconde fois, et renvoyé en comité pour vendredi prochain.

Le bill pour définir la ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité pour mardi prochain.

Le bill (du conseil) pour établir certaines dispositions relativement aux services que le gouvernement peut exiger de certaines compagnies de chemins de fer, est lu pour la seconde fois; troisième lecture, demain.

Le bill (du conseil) pour l'insertion de certaines annonces officielles et légales dans le "Canada Gazette" seulement, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité pour demain.

Les autres ordres du jour sont remis à demain.

Et la chambre s'ajourne.

Mercredi, 18 avril 1849.

Quatre pétitions sont présentées et six bills privés sont passés.

M. J. Scott présente le premier rapport du comité sur le commerce des Bois.

Les amendements du Conseil Législatif au bill pour faciliter les actions contre les crédettes commerciales, sont adoptés de même que ceux faits au bill obligeant les apprentis pilotes à se qualifier pour le canal nord du St. Laurent, et au bill de la municipalité du Saguenay.

Sur motion de M. Christie, le rapport du comité spécial sur les corporations religieuses etc. est renvoyé au comité pour corriger l'omission qui a été faite dans le dit rapport des articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65.

Une adresse est votée pour obtenir un état des licences accordées pour la coupe des Bois, sur l'Ottawa et ses tributaires en 1847 et 48.

Le Bill du conseil établissant des dispositions relativement aux services que le gouvernement peut exiger des compagnies

de chemins de fer est lu une troisième fois.

Un message annonce que le Conseil a agréé les amendements faits par l'Assemblée Législative au Bill des Ursulines de Québec, et à celui pour incorporer les clercs Paroissiaux; et que le conseil demande le concours de l'Assemblée Législative au Bill pour incorporer l'Archidiocèse et les Evêques Catholiques Romains des divers diocèses du Bas-Canada.

La chambre adopte les résolutions sur le tarif rapportées par le comité, et M. Hincks introduit un bill sur des résolutions.

M. McConnell fait rapport des amendements faits en comité au bill des élections. Ces amendements sont agréés excepté celui qui va dire "que toute personne ne pourra voter qu'une seule fois dans une élection générale et ne pourra voter hors du comté, ville ou cité où elle réside. Cet amendement est rejeté. — Pour 25. — Contre 28. Ce Bill est grossoyé.

La chambre s'ajourne.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.

QUÉBEC, 23 AVRIL, 1849.

Nous traduisons les détails qui suivent du Morning Chronicle.

Angleterre.—Chambres des Communes. Le Bill des lois de Navigation après avoir subi quelques modifications, a été adopté en comité de la chambre.

Le 21 février, une nouvelle bataille a eu lieu entre les Sièks et les troupes anglaises; cette bataille s'est terminée par une défaite complète des Sièks qui ont laissé en mains des vainqueurs une partie de leur artillerie, de leurs munitions et de leur camp.

France.—Ce pays est tranquille malgré les efforts des rouges pour exciter une démonstration en faveur des Piedmontais.

Danemarck.—Des lettres de Hambourg, du 3 avril, annoncent, qu'il n'y a aucun espoir d'arranger à l'amiable les difficultés entre le Schleswi-Holstein et le Danemarck. Des troupes, et surtout les Prussiens, se rendent sans cesse au théâtre de la guerre. Le port de Kiel est bloqué.

Italie.—Les gouvernements révolutionnaires de l'Italie Centrale ont comme de coutume promis plus qu'il n'ont fait. Tandis que les Piedmontais se battaient avec courage, les Romains les Toscans, faisant des discours, se vantaient, jouaient aux soldats, et sautaient.

France.—Des lettres de Paris annoncent l'arrivée de Charles-Albert dans cette capitale.

Une gentillesse des sol-disants Patriotes.

L'on sait que MM. Aubin et Paul Fréchet ont abandonné l'établissement du Canadien, le premier comme rédacteur, le second comme co-proprieétaire. Il s'est fait hier à St. Roch, après vépres, une assemblée où M. Rhéaume et le Dr. Roussseau ont demandé de l'aide pour la publication d'un nouveau journal qui sera d'un caractère tout-à-fait indépendant. M. Rhéaume a dit "comme tous les journaux français de Québec sont actuellement vendus, et que le peuple est menacé d'être égaré, il faut fonder un nouveau journal, qui défendra la RELIGION LA LANGUE, LES MŒURS DU PEUPLE CANADIEN-FRANÇAIS. Cependant les citoyens de la Haute et de la Basse-Ville n'auront pas le bonheur de co-opérer à cette belle œuvre, car ils sont tous vendus. L'Ami de la Religion, titre faux et trompeur, mais le "Journal de Québec" il n'y a pas d'expression pour lui !!!

M. Rhéaume a dit qu'il savait bien que "toutes les personnes instruites ne pensaient pas comme lui"; M. Rhéaume s'est fait là, un compliment aussi humble qu'il est vrai et que personne ne contestera.

M. Rhéaume a parlé de beaucoup de choses; et comme d'ordinaire, il n'a pas manqué de rappeler à la mémoire de ses auditeurs ses "nombreux et importants services rendus à la "cause" publique. M. Rhéaume a oublié un point assez important, c'est de prouver que "L'Ami de la Religion" ne disait que des mensonges et qu'il était vendu. Comme tout le raisonnement politique de M. Rhéaume et compagnie se réduit toujours à ce mot VENDU, nous dirons à ce monsieur que celui qui rédige "L'Ami de la Religion"

n'est pas un vendu et que, bien loin de se vendre, il pourrait acheter M. Rhéaume et tous les grands patriotes indépendants qui lui font queue.

Le Concert de Vendredi dernier.

L'association musicale des AMATEURS CANADIENS a donné, vendredi au soir, son deuxième concert au profit de la Société St. Vincent de Paul. Le nombre des personnes qui y ont assistées fut également et l'éloge des amateurs et du zèle dont les citoyens de Québec ne cessent de donner des exemples toutes les fois qu'il s'agit de venir en aide au malheureux.

Le programme du Concert était le suivant:

- PREMIERE PARTIE. No. 1.—C'est grande Fête.—Chœur.—Auber. 2.—Du braves ma puissance.—Duo.—Pizzini. 3.—Amis Chantons.—Chœur.—Blum. 4.—Ah! quel plaisir d'être soldat.—Solo.—Baldicci. 5.—Par pitié daigne m'entendre.—Duo.—Bellini. 6.—L'astre du jour.—Chœur.—Weber. 7.—Roi de par ma Carabine.—Solo et Chœur.—Weber. 8.—Mourir pour la Patrie.—Duo et Chœur.—Vervey.

- DEUXIEME PARTIE. No. 1.—Plaisir de la chasse.—Chœur.—Weber. 2.—Vous voulez donc que je vous peigne.—Duo.—Rossini. 3.—En bons militaires.—Chœur d'hommes.—Auber. 4.—D'un métal si précieux.—Duo.—Rossini. 5.—Chantons amis, chantons.—(Ronde)—Mortini. 6.—Connaissez-vous.—Chœur.—Spaeth. 7.—Viens céle à ma prière.—Trio.—Rossini. 8.—Chantons ce te journée.—Solo, Solo et Chœur.—Rossini. Finis!—Dieu SAUVE LA REINE.

Tous les morceaux de ce programme excepté les No. 2, 3, première partie, 2 et 7, seconde partie, ont été chantés au premier concert. Nous n'avons pas besoin de dire que les amateurs ont cueilli de nouveau des applaudissements mérités comme la première fois qu'ils ont paru devant leurs amis.

On a regretté que l'indisposition du monsieur qui a chanté dans le duo de la Norma ne lui ait pas permis de donner à sa voix tout le développement dont elle est susceptible; néanmoins le goût et l'habitude avec lesquels, ce monsieur, a surmonté les difficultés d'exécution rendus si pénibles par cette indisposition, ont complètement compensé le peu d'éclat et la faiblesse de sa voix en cette occasion. Les Dames et autres messieurs qui ont chanté dans les solos et duos ont aussi répondu à l'attente des Auditeurs. Nous ne devons pas oublier, la demoiselle et le monsieur qui ont chanté pour la première fois le duo vous voulez donc que je vous peigne du Barbier de Séville. Sans compter, ils ont exécuté un morceau difficile avec un aplomb, une justesse et un succès parfaits.

Nous croyons devoir en cette circonstance, remercier au nom du public, les amateurs et surtout les amatrices du plaisir qu'ils ont procuré à leurs amis d'abord, et au public choisi, ensuite. Nous espérons que l'hiver prochain, ils voudront bien nous faire faire encore la charité tout en nous en récompensant des cette vie par leur doux et mélodieux accords.

Nous annonçons avec chagrin la mort de Lord Gosford, qui est décédé le 27 mars à l'âge de 75 ans. Lord Gosford a été gouverneur du Bas-Canada, et les Canadiens français n'ont pas oublié les intentions bienveillantes dont il a fait preuve envers eux, pendant son séjour en ce pays. Sa mémoire comme celle de Sir George Prevost, de Sir Charles Bagot sera toujours chère aux habitants du Bas Canada. Le vicomte ARCHIBALD ACHESON, son fils lui succède.

Accident.—Un jeune homme de seize ans, fils de M. Whelan, surintendant de l'hôpital de la marine s'est noyé samedi matin dans la rivière St. Charles. L'infortuné jeune homme allait retrouver un de ses amis qui était dans un canot, lorsque la glace manqua sous ses pieds et il disparut. Un inatout du chantier de M. Jeffrey fit de vains efforts pour le sauver.

STATISTIQUE DU NAUFRAGE.—Les sinistres de bateaux à vapeur dans les eaux de l'Québec sont devenus si fréquents tellement fréquents, que c'est à peine si, à moins de circonstances spéciales, on y prête maintenant quelque attention. L'Union de Saint-Louis vient de publier à ce sujet un relevé qui mérite vraiment d'être reproduit. Suivant ce journal, il s'est perdu depuis le 1er janvier, c'est-à-dire en trois mois, 52 bateaux; ce qui donne en moyenne quatre sinistres par semaine, un naufrage toutes les 42 heures. Sur ce total, 3 bateaux ont été brûlés, 9 ont été détruits par l'explosion de leur machine, 5 ont coulé bas par suite de collision; le reste s'est ouvert, en se heurtant sur des chicots, des rocs, des blocs de glace, etc. Heureusement, le nombre des victimes n'est pas en proportion avec celui des bâtiments. Quinze personnes seulement ont péri, et sept ont reçu des blessures graves. Quant au montant des pertes, il n'est pas exactement connu; mais les quatre principaux de ces sinistres forment à eux seuls une somme de \$88,000!

LIGNE A VAPEUR ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.—Il paraît que MM. Fox et Livingston ont acheté, de la Compagnie générale de Navigation transatlantique, le droit d'exploiter la ligne de New-York au Havre. Ils se sont également rendus acquéreurs du steamer Franklin, déjà en voie fort avancée de construction, et qui sera prêt à prendre la mer avant trois mois. Un autre navire semblable va être mis sur chantier. Cette ligne ne pouvait tomber en de meilleures mains, et les progrès dont la navigation à voiles a été l'objet depuis quelques années à MM. Fox et Livingston, nous semblent une sûre garantie pour la nouvelle entreprise à laquelle ils viennent d'attacher leur nom.

PARRICIDE.—Mercredi matin, un citoyen respectable d'Harrisburg, M. John Knepley, a été tué d'un coup de fusil par son propre fils. On suppose que celui-ci, qui a déjà voulu attenter par deux fois à ses propres jours, a commis le crime dans un accès de folie.

M. Papineau et son Appel au Peuple Canadien.

Le fond des idées de M. Papineau est trop connu pour s'attacher à les combattre une à une. Ses adversaires en parlement et la presse canadienne, si l'on en excepte L'Avenir et le Canadien, ont réfuté ces idées cent fois. Il est donc inutile d'y revenir. Du reste, nous laissons aux hommes politiques qui suivent jour par jour les détails, en faits et en idées, de notre politique coloniale, le soin de débiter M. Papineau et ses adhérents, dans la position qu'ils ont prise et qu'ils entendent bien maintenir, dût le ciel leur cruler sur le dos.

Nous nous attacherons aux idées générales de M. Papineau, ou plutôt à son idée fixe, la démocratie canadienne.

M. Papineau, pour donner à son idée une importance qu'elle n'a pas dans l'esprit du peuple canadien, quoiqu'il en dise, en fait remonter l'origine à cinquante années de luttes parlementaires, commencées par les Panet, Bédard, Papineau et tant d'autres. Ceci paraît nouveau au moindre observateur. Que les patriotes sincères et éminents, cités par M. Papineau, aient voulu obtenir à leur patrie les franchises légitimes d'un gouvernement constitutionnel, dans la dépendance toute-fois de l'empire métopolitain, c'est ce que tout le monde connaît aussi bien que M. Papineau; et c'est ce qui a fait précisément le mérite de ces patriotes distingués. Mais que ces mêmes hommes aient voulu préparer et hâter le succès d'une démocratie rationnelle et morale dans cette partie de l'Amérique, voilà une des étalaboussures de l'idée fixe de M. Papineau et rien de plus. Mais elle n'est pas la seule. Avant d'en venir aux autres, appuyons un peu sur la Démocratie rationnelle et morale.

Pourquoi M. Papineau, et ses frères on démocrate, au lieu de faire scanner de grands mots, ne prennent-ils la peine de les définir une bonne fois? La tactique serait plus franche, si elle n'était plus adroite. Ces messieurs les démocrates quand même, grands flatteurs des peuples, graves moralistes des clubs, et profonds rationalistes en tout, savent bien, comme tous ceux qui ont des yeux pour voir et une intelligence pour comprendre, que les peuples, dont ils se disent les très-humbles et très-dévotés serviteurs, ont, après tout, leur côté faible. Ils savent bien, comme tout le monde, que le peuple proprement dit, le peuple des champs, du travail, de l'industrie, n'est pas tenu de savoir tout ce que M. Papineau et son école entendent ou n'entendent pas sous l'enveloppe éblouissante de leur démocratie rationnelle et morale.

"Le peuple, a dit quelqu'un, n'est pas un philosophe; c'est un praticien brut et d'un bon sens tout concret." République, Empire, Monarchie, tout cela n'a d'autre différence pour lui que les conséquences pratiques qu'il en dérive, et par lesquelles seules il est mis en rapport avec le gouvernement." Comment donc M. Papineau, peut-il affirmer si fastueusement que depuis cinquante ans le peuple canadien, et ses chefs les plus illustres, invoquent la démocratie, et même une démocratie rationnelle et morale? Jamais on ne lui a parlé jusqu'à ce jour de ces cinq mots là.

Comment veut-il que ce peuple sage entre les ministres et M. Papineau pour savoir qui des ministres ou de moi est plus fidèle à défendre les libertés et les franchises des colons contre toute agression et usurpation de la part de l'Angleterre; plus constant à vouloir "l'extension graduelle du principe électif à tous les départements de l'Etat." Le peuple, sans doute, a bien entendu une simple et honnête voix crier contre toute agression et usurpation, vraie ou fautive, de l'Angleterre; ainsi qu'en faveur "du principe électif à tous les degrés." Mais le peuple, dans les conséquences pratiques d'un bon gouvernement, a toujours compris, tel que nous le voyons, quand il n'est point travaillé par l'intrigue, la conduite utile, de ses chefs politiques. Il les a soutenus alors de son autorité et de sa confiance et ceux-ci ont été, avec raison, dignes de son respect et de son éternelle reconnaissance. Mais, quand ces chefs, sous prétexte de parler toujours "aux agressions et usurpations de l'Angleterre", ont outrepassé les bornes "pratiques" que le peuple com-

prend; quand ces chefs trop ardents ou trop officieux; pour ne dire rien de plus, s'embarrassent, eux et leur pays, dans l'imbroglio d'une politique sauvage ou trop savante pour le peuple; alors, lui, qui n'a clairement besoin, que d'ordre et de paix, qui ne s'entend guère au détail de la politique, aux finesses de la diplomatie, même démocrate; juge enfin, puisqu'on l'invite à se prononcer, "qui des ministres ou de M. Papineau" mérite sa confiance.

D'ailleurs, quand le peuple canadien, a-t-il chargé M. Papineau, ou tout autre, de lui faire de la démocratie, même "graduelle", même "rationnelle et morale"? Quand lui a-t-il confié le mandat d'étendre "le principe électif à tous les départements de l'Etat"? Quand ce peuple a-t-il unanimement, solennellement, menagé une issue à ses serments envers l'Angleterre, à qui, après tout, aux yeux de quiconque ne se laisse pas éblouir par les grands mots de M. Papineau, il doit la meilleure condition politique dont aucun peuple ait joui depuis soixante ans; c'est-à-dire depuis l'implantation philosophique dans le monde de la démocratie rationnelle et morale. M. Papineau, comme tous les esprits bornés par une idée fixe, ne jure que par la "démocratie"? Qu'entend-il par là? Il ne le dit point. La comme ailleurs, il ne définit rien. Serait-ce que la démocratie est un talisman universel? une papacée souveraine? un fil de Thésée qui guide sûrement et infailiblement les peuples dans les routes tortueuses et incertaines du bonheur? M. Papineau le croit, dir comme fer. Il y a voté sa vie, son indépendance, son cœur, peut être même son âme, et enfin son pays.

"Or, ce dernier objet ne lui appartient point. Qu'il fasse du reste ce que sa conscience lui dira, c'est son affaire; mais quant à son pays, c'est le lot de tout le monde; et, encore une fois, M. Papineau sait bien, comme nous et comme tout le monde, que personne, excepté l'Atenir et le Canadien, avec leurs affiliés connus et inconnus, ne lui a donné plein pouvoir de démocratiser le pays, même rationnellement et moralement; ou, si vous voulez, pas plus rationnellement que moralement.

Il nous semble, d'un autre côté, si comme nous l'espérons, nous pouvons compter sur les vrais sentiments du peuple canadien, il nous semble que M. Papineau choisit mal son temps, et qu'il fait du dévouement mal-à-propos, quand il vient prêcher la démocratie morale ou sa morale démocrate au moment où la vieille morale chrétienne se ramène plus que jamais dans le cœur et les habitudes du peuple canadien; et dont l'effet social, outre celui du salut des âmes, est d'animer ce peuple plus que jamais sur les fondements solides ou il a trouvé jusqu'ici sa sécurité domestique et nationale.

Les célèbres paroles de Montesquieu qui trouvent admirable la double puissance de la religion d'assurer le bonheur de la vie du temps avec celui de la vie du ciel qu'elle a en vue avant tout, sont surtout applicables au peuple canadien. C'est pourquoi nous n'avons jamais compris, en général, les faiseurs de morale avec de la démocratie, ou même avec de la philosophie, ou tout autre ingrédient de même nature; mais encore bien moins compréhensions-nous, en particulier, M. Papineau, qui a vu de ses yeux comment et pourquoi la morale du peuple canadien a été faite.

Cette morale ne peut être suspecte, M. Papineau lui-même, l'adure et la vante. Mais peut être, quelque admirable qu'elle soit, elle ne suffit plus. L'ère démocratique et rationnelle demande ou fait quelque chose de mieux. Or voici qui est contestable; et rien, à notre sens, n'est si propre à fausser les plus graves et les plus saines doctrines, et par tant à corrompre l'esprit et le cœur du peuple, qui va droit en tout, en bien ou en mal, que ces travestissements des sources elles de la morale. Elle doit être une par tout où il y a, comme chez le peuple canadien, unité de foi; car c'est de la foi que vient la morale. C'est le seul moyen qu'elle soit divine. Autrement, vous tombez dans l'hérésie, le philosophisme ou l'indifférentisme; et alors, entre ce que vous appelez de la morale et la rotte des vents, il n'y a guère ou point de différence; si ce n'est peut-être celle de l'instrument à son effet. La rusette indique toutes les zones, et les climats; la "morale", qui n'a point de règle divine, la morale née de la démocratie, par exemple, tourne comme toutes les têtes de chaque climat et de chaque zone; "tot capita, tot sensus." Or, voilà ce qui est inadmissible, en "raison", comme en "morale", chez et pour un peuple catholique. Ainsi la "démocratie", comme toute autre forme de gouvernement, n'est de soi nullement "morale" pas plus que "rationnelle" mais que ceux qui la vantent ou la comptent, soient déjà instruits et pleins de ceot morale "une" et "indivisible" qui vient de Dieu; alors, la "démocratie", qui tout autre forme politique, sera "morale" et très "rationnelle". Voilà pourquoi nos démocrates européens, parmi ceux que le bon sens a éclairés, ont accueilli la religion, comme en France, pour obtenir des garanties d'ordre, et chose qu'ils avoient aujourd'hui tout haut n'avoir pu trouver par la seule "démocratie". Parmi ceux qui voguent encore à pleines voiles dans l'orgie démocratique, comme